

4don. **Le don et l'économie sociale ... selon Marcel et Alain**

Le rapport social ne s'organise pas sur la base du contrat et de l'échange, mais en fonction de la triple obligation de donner, de recevoir et de rendre. La réciprocité, cette force qui oblige à effectuer un don en retour de celui qui vous a été fait, inspire un système de générosité obligée qui précède et excède de beaucoup toute dimension basée sur le contrat.

Allons à l'essentiel. La difficulté centrale de cette discussion provient de ce que tous les mots y sont ambigus et susceptibles de recevoir des interprétations quasiment opposées. La « réciprocité » peut-être comprise au sens mathématique ou logique, comme l'offre d'un équivalent qui annule toute dette ou, au contraire, comme la prestation d'un don nouveau, différent du premier, et qui réenclenche la dette. Comme du « donnant-donnant », entendu au sens d'un troc, ou bien au sens d'un entrelacs de prestations irréductibles au troc, hostiles à tout esprit immédiatement comptable.

Quand au « don » lui-même, pour certains philosophes, son concept implique qu'il soit sans retour, intégralement gratuit, désintéressé et donc immotivé. Pour Marcel Mauss, au contraire, il suffit pour pouvoir légitimement parler de don que les dimensions d'intérêt individuel et matériel soient subordonnées à une obligation hiérarchiquement première de coopération, entretenue par la rivalité entre ceux qui veulent se montrer plus généreux, c'est à dire les meilleurs coopérateurs. Condition première pour que l'entreprise sociale fonctionne. Après, mais après seulement, on pourra et devra songer à se partager les bénéfices.

Conclusion : c'est donc bien dans l'esprit du don qu'il convient de chercher le principe de l'économie sociale.

Par Marcel Mauss, fondateur de l'ethnologie française ... et Alain Caillé, sociologue

1. Contact : leretourdudon@gmail.com
2. Pour approfondir, consultez www.cagnottesolidaire-job.org
3. « Examine si ce que tu promets est juste et possible, car la promesse est une dette ». Confucius